



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
23 mars 2001  
Français  
Original: anglais

---

### **Lettre datée du 23 mars 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de vous transmettre la communication ci-jointe, datée du 22 mars 2001, que m'a adressée le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette communication à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

*(Signé)* Kofi A. **Annan**

## Annexe

### **Lettre datée du 22 mars 2001, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord**

Suite à ma lettre du 8 mars (voir S/2001/214), je souhaiterais vous informer des décisions prises aujourd'hui par le Conseil de l'Atlantique Nord concernant la continuation du retour contrôlé des forces de la République fédérale de Yougoslavie dans de nouveaux secteurs de la zone de sécurité terrestre (ZST).

En particulier, le Conseil a fait sienne la recommandation de nos autorités militaires selon laquelle les forces serbes de la République fédérale de Yougoslavie devraient être autorisées à retourner dans les secteurs A et C (ouest) de la ZST sous réserve de l'acceptation par les autorités de la République fédérale de Yougoslavie des conditions spécifiques fixées par le commandant de la Force au Kosovo, le samedi 24 mars 2001.

En ce qui concerne l'entrée contrôlée des forces serbes de la République fédérale de Yougoslavie dans le secteur D, le Conseil a demandé l'avis d'experts militaires en vue d'examiner cette question au cours des prochaines semaines. En ce qui concerne le secteur B, le Conseil prendra des décisions à une date ultérieure, également sur la base de conseils d'experts militaires qu'il doit recevoir en temps utile.

J'ai écrit au Président de la République fédérale de Yougoslavie, M. Vojislav Kostunica, au Ministre fédéral des affaires étrangères, M. Goran Svilanovic et au Vice-Premier Ministre de Serbie, M. Nebojsa Covic, pour les informer des décisions du Conseil. Ce faisant, je leur ai rappelé que la communauté internationale attendait des progrès rapides de la part du Gouvernement serbe de la République fédérale de Yougoslavie en ce qui concerne l'application des mesures de confiance politiques, économiques et sociales définies dans le plan serbe de la République fédérale de Yougoslavie pour la région, indépendamment d'autres progrès des négociations avec les représentants des Albanais de souche. Je suis fermement convaincu que les mesures concrètes d'intégration de la population albanaise de souche de la région dans les structures politiques, économiques et sociales de la Serbie seront un élément essentiel du succès de l'approche pacifique adoptée pour résoudre les problèmes de la région. L'importance de ces mesures va même encore augmenter dans un proche avenir, surtout lorsque le Conseil de l'Atlantique Nord commencera d'examiner l'entrée contrôlée des forces serbes de la République fédérale de Yougoslavie dans le secteur B.

Les décisions prises aujourd'hui marquent un nouveau progrès témoignant de la détermination de l'OTAN de contribuer à résoudre pacifiquement les problèmes de la Serbie méridionale. En prenant ces décisions, le Conseil s'est félicité des mesures positives prises par les autorités serbes de la République fédérale de Yougoslavie, y compris le retour des forces serbes de la République fédérale de Yougoslavie dans le secteur C de la ZST conformément à la déclaration d'intention du commandant de la Force au Kosovo; leur acceptation d'un cessez-le-feu, entré en vigueur le 13 mars, et le retrait des armes lourdes de la zone située autour de Bujanovac, conformément à cet accord. Cela dit, d'autres aspects du retour, tels que la présence remarquable de personnes impliquées dans la situation au Kosovo en 1998-1999, ont causé quelques inquiétudes et n'ont pas répondu à l'objectif du rétablis-

sement de la confiance auprès de la communauté albanaise de souche dans cette zone.

Le Conseil s'est également félicité du rapport de mon Représentant personnel, M. Feith, selon lequel les autorités serbes de la République fédérale de Yougoslavie se sont montrées disposées à répondre aux appels les invitant à établir le dialogue avec les représentants des Albanais de souche, ainsi que le prévoit le plan serbe de la République fédérale de Yougoslavie pour la région. Nous espérons que ce dialogue pourra être engagé le vendredi 23 mars.

Je vous tiendrai au courant des décisions ultérieures du Conseil lorsqu'elles seront prises. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité.

(Signé) George **Robertson**

---